

Euthanasie : mort douce ou meurtre ? - 1/1

L'ex-infirmière Christine Malèvre comparaît jusqu'au 31 janvier devant la cour d'assises des Yvelines pour le meurtre de sept malades...

La Cour revient sur les aveux de Christine Malèvre : lors de sa garde à vue, en juillet 1998, elle avait reconnu avoir "aidé à mourir" une trentaine de malades. Elle s'était rétractée par la suite et n'est accusée aujourd'hui "que" de sept assassinats....

Audience du 27/01/03

La Cour d'Assises des Yvelines a entendu les responsables de l'école d'infirmière de Mantes-la-Jolie, où Christine Malèvre a appris son métier. Marie-Louise Darmon, la directrice de cette école, a affirmé que l'accusée était, à l'époque, une bonne élève. Elle a évoqué des dysfonctionnement à l'hôpital de Mantes-la-Jolie pour expliquer la dérive d'une Christine Malèvre qui n'était sans doute pas armé, psychologiquement, pour s'occuper de patients en fin de vie...

La première partie du procès a été plutôt défavorable pour Christine Malèvre. La seconde s'annonce également très difficile pour elle...

Audience du 24/01/03

Dans la matinée, la cour a entendu Marie de Hennezel, psychologue et auteur de l'ouvrage "La mort intime". Et dans l'après-midi, l'infirmière de Mantes-la-jolie, jugée pour l'assassinat de sept de ses patients, a reconnu qu'elle n'était "peut-être pas faite pour être infirmière dans un service aussi lourd".

Audience du 23/01/03

La quatrième journée du procès de Christine Malèvre a été particulièrement rude pour l'ancienne infirmière, accusée de sept assassinats, qui a du faire face à ses collègues qui l'accablent et au désespoir d'une femme dont le mari serait mort à la suite d'une "erreur". L'ex-infirmière de Mantes-la-Jolie devait s'expliquer sur trois cas de décès de malades. Parmi ceux-ci, elle reconnaît son implication dans l'un, estime n'avoir rien fait pour le deuxième et s'interroge pour savoir si "son geste" serait à l'origine du décès du troisième malade...